



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 05/12  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille douze, le dix janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCAION : 4 JANVIER 2012

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SANCHEZ, BENHADJ, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, LLOUBERES, MARQUIER, PLATEAU, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, , TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

**PROCURATIONS**

Mme GUZOU	à	Mme MAUREL
Mme BELLION-ETIENNE	à	M. BENHADJ
M. SALAÛN	à	M. BEUILLE
M. ZAMBONI	à	M. DURAND

**Secrétaire** : Madame Danièle AUDIGUIER a été élue Secrétaire de Séance à l'unanimité

**OBJET : URBANISME - PLU du Grand Toulouse - Commune d'Aussonne - Projet PLU arrêté - Avis du Conseil Municipal**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 21 novembre 2011, le Conseil de Communauté du Grand Toulouse, Commune d'Aussonne, a arrêté le projet de PLU.

Il convient, à présent, que le Conseil Municipal se prononce sur ce projet. Par ailleurs, il convient également que les membres du Conseil Municipal émettent un avis sur le projet de PLU au regard des modifications de règles d'urbanisme à l'intérieur du périmètre de la ZAC.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (4 abstentions) :**

- D'émettre un avis favorable au projet de PLU arrêté par le Conseil de Communauté du Grand Toulouse ;
- D'émettre un avis favorable au projet de PLU au regard des modifications de règles d'urbanisme à l'intérieur du périmètre de la ZAC.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 10 janvier 2012

P/Le Maire absent, Le Maire Adjoint  
Francis SANCHEZ

